



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**Direction régionale des Finances publiques de la Réunion**  
7 avenue André Malraux  
CS 21015  
97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

## Arrêté portant délégation de signature Dispense de versement

**L'administrateur des finances publiques, directeur régional des finances publiques de La Réunion ,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III.

**Vu** le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

**Vu** la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

Arrête :

**Article 1.** - Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom du directeur régional des finances publiques de La Réunion à Monsieur **Thierry CLICHET**, administrateur des finances publiques, directeur du pôle patrimoine, contrôle, recouvrement et sécurité juridique.

**Article 2.** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint Denis le 1er septembre 2021

  
Joaquin CESTER